



Envoyé en préfecture le 14/04/2022  
Reçu en préfecture le 14/04/2022  
Affiché le  
ID : 070-247000755-20220404-D2022\_046-DE



Luxeuil-les-Bains, Le 24 mars 2022

## Séance du Conseil communautaire du 21 mars 2022 - Procès-verbal -

→ 19 h 10 : Ouverture de la séance.

*L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle du conseil municipal Mairie de Luxeuil-les-Bains 70300, sur convocation adressée par le Président le quinze mars dernier.*

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

| Nom                | Présents* | Excusés, supplés par, procuration à | Nom                     | Présents*                | Excusés, supplés par, procuration à | Nom                 | Présents*                | Excusés, supplés par, procuration à |
|--------------------|-----------|-------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Martine ANDING     | P         |                                     | Sophie EL OMRI          | RETARD - Arrivée à 19H20 |                                     | Maryline MANTION    | P                        |                                     |
| Martine BAVARD     | P         |                                     | Claudette FAIVRE-BAZIN  | POUV                     | Éric PETITJEAN                      | Gabriel MIGNOT      | P                        |                                     |
| Jérôme BERNARD     | P         |                                     | Isabelle FORMET         | P                        |                                     | Jean-Claude NEVEUX  | POUV                     | Jérôme BERNARD                      |
| Joël BRICE         | P         |                                     | Marie-Christine FRICHET | P                        |                                     | Nicolas NURDIN      | POUV                     | Éric PETITJEAN                      |
| Frédéric BURGHARD  | P         |                                     | Sylvie GAVOILLE         | P                        |                                     | Éric PETITJEAN      | P                        |                                     |
| Michel CALLOCH     | P         |                                     | Philippe GÉRARD         | P                        |                                     | Sébastien RICHARDOT | POUV                     | Jacques DESHAYES                    |
| Christian CHAMAGNE | P         |                                     | Bernard GIRE            | POUV                     | Alain SCHELLE                       | Catherine SALFRANC  | P                        |                                     |
| Roland CHAMAGNE    | A         |                                     | Gérard GROSJEAN         | P                        |                                     | Alain SCHELLE       | P                        |                                     |
| Joël DAVAL         | SUPP      | Guy MAUFFREY                        | Stéphane KROEMER        | P                        |                                     | Nathalie SIRVEAUX   | P                        |                                     |
| Jacques DESHAYES   | P         |                                     | Loïc LABORIE            | P                        |                                     | Daniel TONNA        | P                        |                                     |
| Véronique DEVOILLE | P         |                                     | Didier LARROQUE         | P                        |                                     | Rodolphe WACOGNE    | P                        |                                     |
| André DIRAND       | P         |                                     | Béatrice LEPAGNEY       | P                        |                                     | Laurent ZIEGLER     | POUV (à partir de 20H30) | Marie-Christine FRICHET             |
| Nathalie DIRAND    | P         |                                     | Pascale MANGIN          | POUV                     | Nathalie SIRVEAUX                   |                     |                          |                                     |

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

CALCUL DU QUORUM : 38 élus /2=19 en général

*(Pour rappel : n'entre pas dans le calcul du quorum le conseiller empêché donnant pouvoir à un présent pour voter en son nom).*

Quorum →  respecté  non respecté

**VOTANTS (rapports 2022-16 à 2022-18) → 29 titulaires présents + 1 suppléant présent + 1 absent + 1 retard + 6 pouvoirs = 36 votants (dont 30 présents)**

**VOTANTS (rapports 2022-19, 2022-21, 2022-22, 2022-24, 2022-25, 2022-27, 2022-28, 2022-30, 2022-31, 2022-33, 2022-34, 2022-36, 2022-37, 2022-39, 2022-40, 2022-42 à 2022-44) → 30 titulaires présents + 1 suppléant présent + 1 absent + 6 pouvoirs = 37 votants (dont 31 présents)**

**VOTANTS comptes administratifs (rapports 2022-20, 2022-23, 2022-26, 2022-29, 2022-32, 2022-35, 2022-38, 2022-41) → 30 titulaires présents + 1 suppléant présent + 1 absent + 6 pouvoirs – Président portant 1 pouvoir = 35 votants (dont 31 présents)**

*La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques DESHAYES, Président, qui a procédé à l'appel des présents.*

**I. Rapport 2022-016: Désignation du secrétaire de séance**

(Lecture : Jacques DESHAYES, Président)

Gérard GROSJEAN s'est proposé en qualité de secrétaire de séance.

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 36**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**II. Rapport 2022-017 : Approbation du Procès-Verbal du conseil du précédent Conseil**

(Lecture : Jacques DESHAYES, Président)

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 36**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**III. Rapport 2022-018 : Relevé des décisions du Président**

(Lecture : Jacques DESHAYES, Président)

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, il appartient au Président d'informer le conseil communautaire des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

**Attribution de marchés****Moyens généraux**

- Marché de fourniture d'électricité – groupement UGAP, attribué à l'entreprise EDF pour la période 2022-2024

**Piscine**

- Marché d'assistance pour la conclusion du contrat d'assurance dommage ouvrage dans le cadre de la construction du centre aquatique, attribué à l'entreprise ARIMA pour un montant de 2 400,00 € TTC

**Aménagement du territoire**

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'infrastructure de voirie (abords piscine), attribué à l'entreprise JDBE pour un montant de 46 764,00 € TTC

**GEMAPI**

- Etude de danger sur la digue de Breuches, attribué à l'entreprise SAFEGE pour un montant de 44 075,40 € TTC

**Développement économique**

- ZA du Bouquet Vente Carrelageur / SCI Cholley : 13 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 195 180 € HT pour l'implantation d'un magasin d'exposition et de vente de carrelage sanitaires
- ZA du Bouquet Vente Burgey / SCI du bouquet : 2 500 m<sup>2</sup> pour un montant de 25 000 € HT
- Bail à la société « Le Petit Breuchin » - bâtiment Zeller pour un loyer mensuel de 350 € HT
- AOT Peltey – marché de producteurs

- GALMICHE 126 € TTC / trimestre
- AC2M 105 € TTC / trimestre
- GROSJEAN 42 € TTC / trimestre

|   |   |
|---|---|
| ✓ | <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ | <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ | <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 36**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

#### IV. Rapport 2022-019: Budget Général – Approbation du compte de gestion 2021 (Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

##### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

##### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Général 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

|   |   |
|---|---|
| ✓ | <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ | <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ | <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 37 (arrivée de Sophie EL OMRI à 19h20)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**V. Rapport 2022-020: Budget Général – Vote du compte administratif 2021***(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)***Exposé :**

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 2 353 787.22 €**

| Libellés                 | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs     |                         | 1 890.951.64             |
| Opérations de l'exercice | 7 453 785.61            | 7 916 621.19             |
| Totaux                   | 7 453 785.61            | 9 807 572.83             |
| Résultat de clôture      |                         | <b>2 353 787.22</b>      |

Chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| 011 Charges à caractère général      | 1 459 738.00 | 1 343 054.73 |
| 012 Charges de personnel             | 1 990 000    | 1 982 833.86 |
| 014 Atténuation de produits          | 2 712 200.00 | 2 585 746.76 |
| 65 Autres charges gestion courante   | 1 245 000.00 | 1 084 649.67 |
| 66 Charges financières               | 57 898.00    | 34 916.37    |
| 67 Charges exceptionnelles           | 104 164.00   | 38 003.25    |
| 68 Dotations aux provisions          | 153 000.00   | 150 000.00   |
| 042 Opérations d'ordre entre section | 235 000.00   | 234 580.97   |

Chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                               | BUDGETISE    | REALISE      |
|---|--------------|--------------|
| 013 Atténuation de charges              | 57 993.36    | 71 313.33    |
| 70 Produits des services                | 795 600.00   | 851 099.73   |
| 73 impôts et taxes                      | 5 220 200.00 | 5 092 214.43 |
| 74 Dotations et participations          | 1 576 755.00 | 1 777 362.99 |
| 75 Autres produits de gestion courante  | 43 500.00    | 24 517.28    |
| 77 Produits exceptionnels               | 52 000.00    | 85 248.86    |
| 78 Reprises provisions semi-budgétaires | 0.00         | 871.47       |
| 042 Opérations d'ordre entre section    | 80 000.00    | 13 993.10    |

Section d'investissementlaissant apparaître un excédent d'investissement de : **588 047.25 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       |                         | 898 573.64               |
| Opérations de l'exercice   | 2 208 332.82            | 2 257 430.78             |
| Etat des restes à réaliser | 1 080 385.60            | 720 761.25               |
| Totaux                     | 3 288 718.42            | 3 876 765.67             |
| Résultat de clôture        |                         | <b>588 047.25</b>        |

Chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                             | BUDGETISE    | REALISE      |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| 13 Subventions d'investissement       | 17 000.00    | 0.00         |
| 16 Remboursement d'emprunts           | 317 700.00   | 279 450.87   |
| 20 Immobilisations incorporelles      | 303 367.65   | 99 290.28    |
| 204 Subvention d'équipement versée    | 257 555.00   | 38 820.76    |
| 21 Immobilisations corporelles        | 717 654.95   | 160 928.64   |
| 23 Immobilisations en cours           | 3 228 572.40 | 2 643 308.60 |
| 26 Participations et créances         | 11 650.00    | 11 648.00    |
| 27 Autres immobilisations financières | 500.00       | 500.00       |
| 040 Opérations d'ordre entre section  | 80 000.00    | 13 993.10    |
| 041 Opérations patrimoniales          | 80 000.00    | 40 778.17    |

Principaux chapitres recettes d'investissement

| CHAPITRES                                  | BUDGETISE    | REALISE      |
|--|--------------|--------------|
| 10 Dotations fonds divers réserves         | 499 434.61   | 111 169.74   |
| 13 Subventions d'investissement            | 1 736 291.75 | 1 091 663.15 |
| 138 Autres subv.° inv. non transféré       | 18 000.00    | 0.00         |
| 16 Emprunts et dettes assimilées           | 1 500 000.00 | 1 500 000.00 |
| 165 Dépôts et cautionnement reçus          | 2 200.00     | 0.00         |
| 024 Produits de cessions d'immobilisations | 500.00       | 0.00         |
| 040 Opérations d'ordre entre section       | 235 000.00   | 234 580.97   |
| 041 Opérations patrimoniales               | 80 000.00    | 40 778.17    |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Général et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

- ✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

## VI. Rapport 2022-021: Budget Général – Affectation des résultats de l'exercice 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 2 353 787,22 €.
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 947 671,60 € et un solde de restes à réaliser de - 359 624,35 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

### Proposition :

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

| AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL DE LA CCPLx       |                |
|---|----------------|
| Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022               | 2 353 787,22 € |
| Solde d'Investissement 2021 : excédent de financement (R 001) | 947 671,60 €   |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement                  | - 359 624,35€  |
| Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)         | 588 047,25 €   |
| <b>AFFECTATIONS DEFINITIVES :</b>                             |                |
| 1. Report en Investissement au R/001                          | 947 671,60 €   |
| 2. Report en Exploitation au R/002                            | 2 353 787,22 € |

✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## VII. Rapport 2022-022: Budget Ordures Ménagères – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.
- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

#### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Ordures Ménagères 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

|   |
|---|
| ✓ <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

#### VIII. Rapport 2022-023: Budget Ordures Ménagères – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### Exposé :

Le compte administratif :

rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

\*Section de fonctionnement\*laissant apparaître un excédent d'exploitation de : **826 642.53 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       |                         | 824 453.25               |
| Opérations de l'exercice   | 1 638 823.69            | 1 641 012.97             |
| Totaux                     | 1 638 823.69            | 2 465 466.22             |
| <b>Résultat de clôture</b> |                         | <b>826 642.53</b>        |

Chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE  | REALISE    |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 011 Charges à caractère général      | 162 317.00 | 162 300.75 |
| 012 Charges de personnel             | 567 300.00 | 483 082.25 |
| 65 Autres charges gestion courante   | 782 000.00 | 781 903.66 |
| 66 Charges financières               | 1 053.00   | 936.20     |
| 67 charges exceptionnelles           | 6 000.00   | 2 669.41   |
| 68 Dotations aux provisions          | 15 000.00  | 9 321.00   |
| 042 Opérations d'ordre entre section | 198 642.00 | 198 610.42 |

Chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                           | BUDGETISE    | REALISE      |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| 70 Produits des services            | 1 391 877.00 | 1 546 387.37 |
| 74 Subventions d'exploitation       | 0.00         | 0.00         |
| 75 Autres produits gestion courante | 100.00       | 1.94         |
| 77 Produits exceptionnels           | 27 750.00    | 44 976.86    |
| 78 Reprises sur amortissements      | 6 000.00     | 10 239.82    |
| 013 Atténuation de charges          | 6 961.75     | 22 939.98    |
| 042 Opération d'ordre de transfert  | 16 500.00    | 16 467.00    |

\*Section d'investissement\*laissant apparaître un excédent d'investissement de : **309 204.70 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       |                         | 238 710.88               |
| Opérations de l'exercice   | 78 689.63               | 224 960.06               |
| Etat des restes à réaliser | 75 776.61               | 0.00                     |
| Totaux                     | 154 466.24              | 463 670.94               |
| <b>Résultat de clôture</b> |                         | <b>309 204.70</b>        |



Chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE  | REALISE    |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 20 Immobilisations incorporelles     | 1 000.00   | 861.00     |
| 21 Immobilisations corporelles       | 344 342.00 | 102 280.32 |
| 13 Subventions d'investissement      | 79 800.00  | 0.00       |
| 16 Emprunts et dettes assimilées     | 35 000.00  | 34 857.92  |
| 040 Opération d'ordre entre sections | 16 500.00  | 16 467.00  |
| 041 Opérations patrimoniales         | 0.00       | 0.00       |

Chapitres recettes d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE  | REALISE    |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 10 Dotations fonds divers réserves   | 39 289.12  | 26 349.64  |
| 13 Subventions d'investissement      | 0.00       | 0.00       |
| 16 Emprunts et dettes assimilées     | 0.00       | 0.00       |
| 040 Opérations d'ordre entre section | 198 642.00 | 198 610.42 |
| 041 Opérations patrimoniales         | 0.00       | 0.00       |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ordures ménagères et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**IX. Rapport 2022-024: Budget Ordures Ménagères – Affectation des résultats de l'exercice 2021**  
(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 826 642,53 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 384 981,31 € et un solde de restes à réaliser de – 75 776.61 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation.

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

| AFFECTATION DES RESULTATS  |               |
|--|---------------|
| Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022                      | 826 642,53 €  |
| Solde d'Investissement 2021 : <u>excédent de financement (R 001)</u> | 384 981,31 €  |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement                         | - 75 776,61 € |
| Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)                | 309 204,70 €  |
| AFFECTATIONS DEFINITIVES   |               |
| 3. Report en Investissement au <u>R/001</u>                          | 384 981,31 €  |
| 4. Report en Exploitation au <u>R/002</u>                            | 826 642,53 €  |

**ADOPTÉ :**  
  à l'unanimité  
  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**X. Rapport 2022-025: Budget Assainissement collectif – Approbation du compte de gestion 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

**Proposition :**

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Assainissement collectif 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

|   |   |
|---|---|
| ✓ | <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ | <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ | <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XI. Rapport 2022-026: Budget Assainissement collectif – Vote du compte administratif 2021**  
 (Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

*\*Section de fonctionnement\**

**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 857 826.86 €**

| Libellés                 | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs     |                         | 718 354.33               |
| Opérations de l'exercice | 249 085.89              | 388 558.42               |
| Totaux                   | 249 085.89              | 1 106 912.75             |
| Résultat de clôture      |                         | <b>857 826.86</b>        |

Chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE  | REALISE    |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 011 Charges à caractère général      | 30 109.00  | 15 294.31  |
| 012 Charges de personnel             | 35 000.00  | 31 231.00  |
| 65 Autres charges gestion courante   | 14 600.00  | 14 190.71  |
| 66 Charges financières               | 49 861.00  | 37 307.53  |
| 67 Charges exceptionnelles           | 8 200.00   | 3 200.00   |
| 042 Opérations d'ordre entre section | 152 000.00 | 147 862.34 |

Chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE  | REALISE    |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 70 Produits des services             | 302 500.00 | 345 800.20 |
| 74 Subventions d'exploitation        | 3 500.00   | 9 266.22   |
| 75 Autres produits gestion courante  | 0.00       | 0.00       |
| 77 Produits exceptionnels            | 145.67     | 1 145.00   |
| 042 Opérations d'ordre entre section | 33 000.00  | 32 347.00  |

\*Section d'investissement\*

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **65 147.85 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       | 13 174.20               | 0.00                     |
| Opérations de l'exercice   | 198 751.28              | 174 280.12               |
| Etat des restes à réaliser | 27 502.49               | 0.00                     |
| Totaux                     | 239 427.97              | 174 280.12               |
| Résultat de clôture        | <b>65 147.85</b>        |                          |

Principaux chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                             | BUDGETISE    | REALISE    |
|---------------------------------------|--------------|------------|
| 16 Emprunts et dettes assimilées      | 168 000.00   | 137 340.99 |
| 20 immobilisations incorporelles      | 22 431.08    | 3 509.74   |
| 21 immobilisations corporelles        | 7 994.72     | 1 866.39   |
| 23 Immobilisations en cours           | 2 035 400.00 | 51 189.65  |
| 040 Opérations d'ordre entre sections | 33 000.00    | 32 347.00  |

Principaux chapitres recettes d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE    |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| 13 Subventions d'investissement      | 1 331 482.22 | 830.00     |
| 10 Dotations                         | 25 587.78    | 25 587.78  |
| 040 Opérations d'ordre entre section | 152 000.00   | 147 862.34 |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Assainissement et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XII. Rapport 2022-027: Budget Assainissement collectif – Affectation des résultats de l'exercice 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 857 826,26 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de - 37 645,36 € et un solde de restes à réaliser de - 27 502,49 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

| AFFECTATION DES RESULTATS   |              |
|---|--------------|
| Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022                     | 857 826,86 € |
| Solde d'Investissement 2021 : <u>Déficit de financement (D 001)</u> | 37 645,36 €  |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement                        | -27 502,49 € |
| Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)                | -65 147,85 € |
| AFFECTATIONS DEFINITIVES :  |              |
| 5. Affectation au <u>R/1068</u>                                     | 65 147,85 €  |
| 6. Report en Investissement au <u>D/001</u>                         | 37 645,36 €  |
| 7. Report en Exploitation au <u>R/002</u>                           | 792 679,01 € |

✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

### XIII. Rapport 2022-028: Budget Assainissement non collectif – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.
- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

#### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Assainissement non collectif 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

|   |   |
|---|---|
| ✓ | <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ | <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ | <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

### XIV. Rapport 2022-029: Budget Assainissement non collectif – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;

- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement non collectif de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

*\*Section de fonctionnement\**

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : **40 526.28 €**

| Libellés                 | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs     |                         | 1 970.64                 |
| Opérations de l'exercice | 53 166.16               | 91 721.80                |
| Totaux                   | 53 166.16               | 93 692.44                |
| Résultat de clôture      |                         | <b>40 526.28</b>         |

Chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                          | BUDGETISE | REALISE   |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| 011 Charges à caractère général    | 11 730.00 | 9 254.41  |
| 012 Charges de personnel           | 47 300.00 | 41 699.00 |
| 66 Charges financières             | 270.00    | 28.31     |
| 67 Charges exceptionnelles         | 500.00    | 0.00      |
| 042 Opération d'ordre de transfert | 2 500.00  | 2 184.44  |

Chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                 | BUDGETISE | REALISE   |
|---------------------------|-----------|-----------|
| 70 Produits des services  | 62 329.36 | 73 261.80 |
| 77 Produits exceptionnels | 9 000.00  | 18 460.00 |

*\*Section d'investissement\**

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **6 532.70 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       |                         | 5 883.42                 |
| Opérations de l'exercice   | 17 221.20               | 17 519.08                |
| Etat des restes à réaliser | 12 714.00               | 0.00                     |
| Totaux                     | 29 935.20               | 23 402.50                |
| Résultat de clôture        | <b>6 532.70</b>         |                          |

Chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                        | BUDGETISE | REALISE   |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| 20 Immobilisations incorporelles | 13 830.00 | 12 714.00 |
| 21 immobilisations corporelles   | 20 670.00 | 17 221.20 |

Chapitres recettes d'investissement

| CHAPITRES                              | BUDGETISE | REALISE   |
|--|-----------|-----------|
| 13 Subventions d'investissement        | 3 200.00  | 3 200.00  |
| 16 Emprunts et dettes assimilées       | 12 000.00 | 12 000.00 |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | 3 416.58  | 134.64    |
| 040 Opérations d'ordre entre section   | 2 500.00  | 2 184.44  |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Assainissement non collectif et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

**ADOPTÉ :**  
  à l'unanimité  
  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XV. Rapport 2022-030: Budget Assainissement non collectif – Affectation des résultats 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 40 526,28 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 6 181,30 € et un solde de restes à réaliser de -12 714,00 € ;

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

**AFFECTATION DES RESULTATS**



|  |              |
|--|--------------|
| Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022                      | 40 526,28 €  |
| Solde d'Investissement 2021 : <u>excédent de financement (R 001)</u> | 6 181,30 €   |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement                         | -12 714,00 € |
| Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)                 | -6 532,70 €  |
| <b>AFFECTATIONS DEFINITIVES :</b>                                    |              |
| 1. Affectation au R/1068   | 6 532,70 €   |
| 2. Report en Investissement au R/001                                 | 6 181,30 €   |
| 3. Report en Exploitation au R/002                                   | 33 993,58 €  |

✓ **ADOPTÉ :**✓  à l'unanimité✓  à la majorité**POUR : 37****CONTRE : 0****ABSTENTION (S) : 0****XVI. Rapport 2022-031: Budget Gemapi – Approbation du compte de gestion 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

**Proposition :**

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget GEMAPI 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ADOPTÉ :**  
  à l'unanimité  
  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XVII. Rapport 2022-032: Budget Gemapi – Vote du compte administratif 2021**  
 (Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

*\*Section de fonctionnement\**

**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 153 619.52 €**

| Libellés                 | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs     |                         | 112 380.63               |
| Opérations de l'exercice | 43 134.11               | 84 373.00                |
| Totaux                   | 43 134.11               | 196 753.63               |
| Résultat de clôture      |                         | <b>153 619.52</b>        |

Chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE | REALISE   |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| 011 Charges à caractère général      | 33 500.00 | 2 621.57  |
| 012 Charges de personnel             | 23 500.00 | 20 287.00 |
| 65 Autres charges gestion courante   | 25 000.00 | 18 297.54 |
| 014 Atténuations de produits         | 2 050.00  | 1 314.00  |
| 042 Opération d'ordre entre sections | 650.00    | 614.00    |

Chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                      | BUDGETISE | REALISE   |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| 73 Impôts et taxes             | 83 589.37 | 79 099.00 |
| 74 Dotations et participations | 30 500.00 | 5 274.00  |

*\*Section d'investissement\**

laissant apparaître un excédent d'investissement de : **1 842.00€**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       |                         | 1 228.00                 |
| Opérations de l'exercice   | 0.00                    | 614.00                   |
| Etat des restes à réaliser | 0.00                    | 0.00                     |
| <b>Totaux</b>              | <b>0.00</b>             | <b>1 842.00</b>          |
| Résultat de clôture        |                         | <b>1 842.00</b>          |

Chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                          | BUDGETISE | REALISE |
|------------------------------------|-----------|---------|
| 20 – Immobilisations incorporelles | 30 500.00 | 0.00    |

Chapitres recettes d'investissement

| CHAPITRES                             | BUDGETISE | REALISE |
|---------------------------------------|-----------|---------|
| 13 – Subventions d'investissement     | 19 062.00 | 0.00    |
| 10 – Dotations, fonds divers          | 5 000.00  | 0.00    |
| 040 Opérations d'ordre entre sections | 650.00    | 614.00  |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe GEMAPI et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ **ADOPTÉ :**

- ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**XVIII. Rapport 2022-033: Budget Gemapi – Affectation des résultats de l'exercice 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 153 619,52 € ;

- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 1 842,00 € et un solde de restes à réaliser de 0 € ;

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

| AFFECTATION DES RESULTATS  |              |
|--|--------------|
| Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022                      | 153 619,52 € |
| Solde d'Investissement 2021 : <u>excédent de financement (R 001)</u> | 1 842,00 €   |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement                         | 0,00 €       |
| Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)                | 1 842,00 €   |
| AFFECTATIONS DEFINITIVES :   |              |
| 8. Report en Investissement au <u>R/001</u>                          | 1 842,00 €   |
| 9. Report en Exploitation au <u>R/002</u>                            | 153 619,52 € |

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**XIX. Rapport 2022-034: Budget ZAC Le Bouquet – Approbation du compte de gestion 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget ZAC Le Bouquet 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

|   |   |
|---|---|
| ✓ | <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ | <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ | <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XX. Rapport 2022-035: Budget ZAC Le Bouquet – Vote du compte administratif 2021 (Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZAC du Bouquet de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

### \*Section de fonctionnement\*

laissant apparaître un déficit d'exploitation de : 1 057 862.06 €

| Libellés                 | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>Ou excédents |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs     | 159 004.05              |                          |
| Opérations de l'exercice | 1 421 518.30            | 522 660.29               |
| Totaux                   | 1 580 522.35            | 522 660.29               |
| Résultat de clôture      | <b>1 057 862.06</b>     |                          |

#### Principaux chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| 011 Charges à caractère général      | 542 080.95   | 3 311.72     |
| 012 Charges de personnel             | 29 000.00    | 27 292.00    |
| 66 Charges financières               | 7 365.00     | 4 610.90     |
| 67 Charges exceptionnelles           | 500.00       | 0.00         |
| 042 Opérations d'ordre entre section | 1 357 000.00 | 1 354 162.37 |
| 043 Opé ordre intérieur de section   | 35 000.00    | 32 141.31    |

#### Principaux chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                               | BUDGETISE    | REALISE    |
|---|--------------|------------|
| 70 Produits services, domaine et ventes | 164 000.00   | 220 980.00 |
| 042 Opérations d'ordre entre section    | 1 931 000.00 | 269 538.98 |
| 043 Opé ordre intérieur de section      | 35 000.00    | 32 141.31  |

#### \*Section d'investissement\*

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **35 917.16 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       | 1 058 808.31            |                          |
| Opérations de l'exercice   | 331 271.22              | 1 354 162.37             |
| Etat des restes à réaliser | 0.00                    | 0.00                     |
| Totaux                     | 1 390 079.53            | 1 354 162.37             |
| Résultat de clôture        | <b>35 917.16</b>        |                          |

#### Principaux chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE    |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| 16 Remboursement d'emprunts          | 62 191.69    | 61 732.24  |
| 040 Opérations d'ordre entre section | 1 931 000.00 | 269 538.98 |

#### Principal chapitre recettes d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| 040 Opérations d'ordre entre section | 1 357 000.00 | 1 354 162.37 |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZAC Le Bouquet et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

|   |
|---|
| ✓ <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**XXI. Rapport 2022-036: Budget ZAC Le Bouquet – Report des résultats de l'exercice 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un déficit d'un montant de 1 057 862,06 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 35 917,16 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

| REPORT DES RESULTATS                                   |                  |
|--|------------------|
| Déficit d'Exploitation 2021 à affecter en 2022         | - 1 057 862,06 € |
| Solde d'Investissement 2021 : déficit d'investissement | - 35 917,16 €    |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement           | 0,00 €           |
| Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)   | - 35 917,16 €    |
| AFFECTATIONS DEFINITIVES                               |                  |
| 10. Report en Investissement au D/001                  | 35 917,16 €      |
| 11. Report en Exploitation au D/002                    | 1 057 862,06 €   |

✓ **ADOPTÉ :**  
✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXII. Rapport 2022-037: Budget ZAC Les 7 Chevaux – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget ZAC Les 7 Chevaux 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ **ADOPTÉ :**  
✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXIII. Rapport 2022-038: Budget ZAC Le Bouquet – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)



**Exposé :**

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZAC des 7 chevaux de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

\*Section de fonctionnement\*

**laissant apparaître un déficit d'exploitation de : 438 207.72 €**

| Libellés                 | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs     | 438 394.93              |                          |
| Opérations de l'exercice | 1 187 502.29            | 1 187 689.50             |
| Totaux                   | 1 625 897.22            | 1 187 689.50             |
| Résultat de clôture      | <b>438 207.72</b>       |                          |

Principaux chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| 011 Charges à caractère général      | 148 310.07   | 1 029.00     |
| 012 Charges de personnel             | 29 000.00    | 27 179.00    |
| 66 Charges financières               | 6 745.00     | 1 441.06     |
| 042 Opérations d'ordre entre section | 1 130 000.00 | 1 128 016.96 |
| 043 Opé ordre intérieur de section   | 33 000.00    | 29 836.27    |

Principaux chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                              | BUDGETISE    | REALISE      |
|--|--------------|--------------|
| 70 Produits des services et du domaine | 443 000.00   | 0.00         |
| 042 Opérations d'ordre entre section   | 1 310 000.00 | 1 157 853.23 |
| 043 Opé ordre intérieur de section     | 33 000.00    | 29 836.27    |

**\*Section d'investissement\***

**laissant apparaître un déficit d'investissement de : 1 123 394.24 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       | 1 060 402.06            |                          |
| Opérations de l'exercice   | 1 191 009.14            | 1 128 016.96             |
| Etat des restes à réaliser | 0.00                    | 0.00                     |
| Totaux                     | 2 251 411.20            | 1 128 016.96             |
| Résultat de clôture        | <b>1 123 394.24</b>     |                          |

Principaux chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| 16 Remboursement d'emprunts          | 34 597.94    | 33 155.91    |
| 040 Opérations d'ordre entre section | 1 310 000.00 | 1 157 853.23 |

Principal chapitre recettes d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE    | REALISE      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| 040 Opérations d'ordre entre section | 1 130 000.00 | 1 128 016.96 |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZAC Les Sept Chevaux et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XXIV. Rapport 2022-039: Budget ZAC Le Bouquet – Report des résultats de l'exercice 2021**  
 (Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un déficit d'un montant de 438 207,72 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 1 123 394,24 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

| REPORT DES RESULTATS                                   |                  |
|--|------------------|
| Déficit d'Exploitation 2021 à affecter en 2022         | - 438 207,72 €   |
| Solde d'Investissement 2021 : déficit d'investissement | - 1 123 394,24 € |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement           | 0,00 €           |
| Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)   | - 1 123 394,24 € |
| <b>AFFECTATIONS DEFINITIVES</b>                        |                  |
| 12. Report en Investissement au D/ <u>001</u>          | 1 123 394,24 €   |
| 13. Report en Exploitation au D/ <u>002</u>            | 438 207,72 €     |

|  |
|--|
| ✓ <b>ADOPTÉ :</b><br>✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité<br>✓ <input type="checkbox"/> à la majorité |
|--|

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XXV. Rapport 2022-040: Budget ZA Peltey – Approbation du compte de gestion 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

**Proposition :**

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget ZA Peltey 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

|   |   |
|---|---|
| ✓ | <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ | <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ | <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XXVI. Rapport 2022-041: Budget ZA Peltey – Vote du compte administratif 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZA Peltey de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

*\*Section de fonctionnement\**

**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 11 970.87**

| Libellés                 | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>Ou excédents |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs     | 127.97                  | 0.00                     |
| Opérations de l'exercice | 392 783.42              | 404 882.26               |
| Totaux                   | 392 911.39              | 404 882.26               |
| Résultat de clôture      | <b>0.00</b>             | <b>11 970.87</b>         |

Chapitres dépenses de fonctionnement

| CHAPITRES                             | BUDGETISE | REALISE    |
|---------------------------------------|-----------|------------|
| 011 Charges à caractère général       | 23 442.03 | 6 912.40   |
| 012 Charges de personnel              | 28 000.00 | 27 349.00  |
| 65 Autres charges de gestion courante | 50.00     | 0.00       |
| 66 Charges financières                | 4 180.00  | 3 663.89   |
| 042 Opé d'ordre de transfert          | 327 000   | 323 824.46 |
| 043 Opé ordre intérieur de section    | 32 000.00 | 31 033.67  |

Chapitres recettes de fonctionnement

| CHAPITRES                              | BUDGETISE  | REALISE    |
|--|------------|------------|
| 70 Produits des services, du domaine   | 260 000.00 | 0.00       |
| 75 Autres produits de gestion courante | 10 000.00  | 16 782.84  |
| 77 Produits exceptionnelles            |            | 232.67     |
| 042 Opérations d'ordre entre section   | 376 000.00 | 356 833.08 |
| 043 Opé ordre intérieur de section     | 32 000.00  | 31 033.67  |

*\*Section d'investissement\**

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **270 124.74 €**

| Libellés                   | Dépenses<br>ou déficits | Recettes<br>ou excédents |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Résultats antérieurs       | 214 809.99              |                          |
| Opérations de l'exercice   | 379 299.21              | 323 984.46               |
| Etat des restes à réaliser | 0.00                    | 0.00                     |
| Totaux                     | 594 109.20              | 323 984.46               |
| Résultat de clôture        | <b>270 124.74</b>       |                          |

Chapitres dépenses d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE  | REALISE    |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 16 Remboursement d'emprunts          | 25 190.01  | 22 466.13  |
| 040 Opérations d'ordre entre section | 376 000.00 | 356 833.08 |

Chapitre recette d'investissement

| CHAPITRES                            | BUDGETISE  | REALISE    |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 165 Dépôts et cautionnements reçus   | 2000.00    | 160.00     |
| 040 Opérations d'ordre entre section | 327 000.00 | 323 824.46 |

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Peltey et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXVII. Rapport 2022-042: Budget ZA Peltey – Report des résultats de l'exercice 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 11 970,87 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 270 124,74 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

### Proposition :

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

| REPORT DES RESULTATS                                   |                |
|--|----------------|
| Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022        | 11 970,87 €    |
| Solde d'Investissement 2021 : déficit d'investissement | - 270 124,74 € |
| Solde des Restes à réaliser d'investissement           | 0,00 €         |
| Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)   | - 270 124,74 € |
| AFFECTATIONS DEFINITIVES                               |                |
| 14. Report en Investissement au D/001                  | 270 124,74 €   |
| 15. Report en Exploitation au R/002                    | 11 970,87 €    |

✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXVIII. Rapport 2022-043: Débat d'orientations budgétaires 2022

Une projection relative audit rapport est animée par Daniel Tonna, Vice-président en charge du dossier.  
 Les membres de l'exécutif lisent les éléments relatifs au domaine dont ils ont la charge.

Lecture Développement économique → Frédéric Burghard  
Lecture Cohésion sociale → Martine Anding puis Sylvie Gavoille  
Lecture Gemapi → Alain Schelle  
Lecture Assainissement collectif et non collectif → Loïc Laborie  
Lecture SPED → Alain Schelle  
Lecture Bâtiments communautaires → Stéphane Kroemer  
Lecture Budget Général → Daniel Tonna

→ **Prise de parole :**

Éric PETIJEAN souligne que l'augmentation des impôts pour les ménages et fait remarquer que la masse salariale est de 41%.

Michel CALLOCH s'étonne d'un écart de 200 000 € et demande d'où il vient. Il indique qu'au tableau, il faut montrer l'intégralité de la masse salariale.

Éric PETIJEAN s'inquiète de l'augmentation de la masse salariale sans nouvelle embauche et demande jusqu'à où elle ira.

Jacques DESHAYES, Président, explique que le personnel est bien géré avec la maîtrise de la masse salariale.

Gabriel MIGNOT demande si la transition numérique peut être missionnée à la CCI plutôt qu'au Fablab.

Joël BRICE, au sujet de la friche Dumeste, précise qu'avec Symetri, il s'agit d'une création de 15 emplois. Un Symetri 2 est en projet.

Frédéric BURGHARD informe que sur la zone ZAC des 7 Chevaux, un projet d'implantation d'une structure médicale est à l'étude.

Martine ANDING annonce que le projet Petite Enfance est consolidé et qu'un fonds de concours de 20 000 € va être créé sans effet rétroactif.

Alain SCHELLE informe de la création d'un Epage avec la Lanterne et le Breuchin relatif au chantier de la digue de Breuches.

Loïc LABORIE, concernant l'assainissement collectif, confirme la mise en place d'un diagnostic permanent pour la gestion des eaux parasites ; de plus, concernant l'assainissement non collectif, il indique que les informations pour le respect de la loi ont été diffusées aux notaires et que les redevances sont en cours de recouvrement.

Alain SCHELLE, au sujet du SPED, observe une augmentation tarifaire du Sytevom d'un euro mais qu'il n'y aura pas d'augmentation de la redevance.

Loïc LABORIE fait savoir que l'éclairage public passera en Led avec des subventions du SIED de l'ordre de 66 à 77%.

André DIRAND spécifie que les devis des entreprises suffisent pour le montage du projet, qu'une maîtrise d'œuvre n'est pas obligatoire.

Stéphane KROEMER, à propos du centre aquatique, relève un dépassement des coûts et des changements éventuels d'investissement. Concernant le Centre Taiclet, il relate que des travaux importants relatifs à la sécurité doivent être entrepris. L'achat en totalité ou partie du bâtiment à la CAF se pose. Quant aux futurs locaux de la CCPLx, il déclare que le projet est ouvert sur une réhabilitation d'un bâtiment ou création. Enfin, au sujet, de l'aire des Gens du Voyage, il prévient que les dix dernières places ne seront certainement pas créées en même temps.

Daniel TONNA propose, pour les budgets 2022, de ne pas toucher aux taux d'imposition.

Michel CALLOCH s'interroge sur l'augmentation dévolue au prix du gaz et demande où en est le projet de la structure multi-accueil.

Stéphane KROEMER répond que le projet sortira de terre en 2025 et qu'une réflexion est en cours sur la création d'une crèche ou de plusieurs petites structures d'accueil.

Martine BAVARD rétorque qu'une mise à niveau des crèches est importante et urgente.

Sylvie GAVOILLE annonce qu'une crèche doit être réhabilitée au centre-ville.

Martine ANDING prévient que le Département veut racheter la Poussinière.

Jacques DESHAYES explique que les parents veulent avoir un large choix de garde pour leurs enfants avec également les MAMs, micro-crèches privées et qu'ils souhaitent des solutions plus locales. Un projet de crèche sur la BA116 est à l'étude.

## Exposé

Le budget de la collectivité est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, le Président doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport d'orientation budgétaire qui propose

Les hypothèses de l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes

Les programmes d'investissements envisagés,

La structure et la gestion de l'encours de la dette

Les objectifs en matière d'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement.

Ce rapport présente également les données précises sur l'état du personnel et notamment la structure des effectifs, les dépenses relatives à la rémunération, la durée effective du travail, l'évolution des dépenses de personnel pour l'exercice.

Vu l'article L 5211-36, L 2312-1 et L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

## Proposition

Le Président propose donc à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires au moyen du rapport annexé.

Ainsi, le Débat d'Orientations Budgétaires permet à l'assemblée délibérante :

- de débattre des orientations qui préfigurent les priorités affichées dans les Budgets Primitifs ;
- d'être informée sur la situation financière et sur les effectifs de la collectivité ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière.
- 

✓ **ADOPTÉ :**  
✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 37 (dont pouvoir de Laurent ZIEGLER parti à 20H30 )**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

## **XXIX. Rapport 2022-044: Office du tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud : avenant à la convention d'objectifs**

(Lecture : Frédéric BURGHARD, Vice-président)

## Exposé

Réuni en séance le 20 janvier 2022, le comité de direction de l'Office du tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud a adopté son budget prévisionnel pour l'année 2022. Au cours de cette même séance, le comité a délibéré en faveur des conventions d'objectifs 2022 passées avec chacun des financeurs de l'Office du tourisme : les trois Communautés de communes du Triangle Vert, du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté ainsi qu'avec la ville de Luxeuil-les-Bains.



Par ailleurs, l'Article L 133-8 du Code du tourisme prévoit que « *le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

## 1- Présentation du Budget prévisionnel 2022 de l'Office

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021, le résultat estimé en fin d'année est de :

- **En section d'exploitation :**
  - o 1 039 835 € en dépenses
  - o 1 358 507 € en recettes
  - o Soit un excédent prévisionnel de 318 672 €
  
- **En section d'investissement :**
  - o 18 114 en dépenses
  - o 21 502 € en recettes
  - o Soit un excédent prévisionnel de 3 388 €

S'agissant des prévisions 2022, le comité de direction les a arrêtées comme suit :

- **En section d'exploitation :**
  - o 1 154 400 € en dépenses et en recettes
  - o Soit une augmentation de 14,5 %
  
- **En section d'investissement :**
  - o 23 000 € en dépenses et en recettes
  - o Soit une diminution de 49,7 % en dépenses et en recettes

# BUDGET PRIMITIF 2022

## SECTION EXPLOITATION

### DEPENSES

| CHAPITRES  | BP 2021          | BUDGET SUPPLEM<br>REAFECTE EN 2021 | REALISE 2021     | BP 2022<br>Sans reprise des<br>résultats 2021) |
|--|------------------|------------------------------------|------------------|--|
| <b>011 Charges à caractère général :</b><br>Actions opérationnelles, frais généraux, volume d'affaires de la centrale (contrepartie en recettes)               | <b>343 000</b>   | <b>100 000</b>                     | <b>347 896</b>   | <b>375 800</b>                                 |
| <b>012 Charges de personnel :</b><br>Salaires (422 000) et toutes charges (281 000)  | <b>636 000</b>   | <b>219 237</b>                     | <b>623 630</b>   | <b>703 000</b>                                 |
| <b>65 Autres charges de gestion courante :</b><br>Recettes à reverser à la ville de Luxeuil pour l'&cclesia (50 000) et Sacem/SACD pour les animations (1 600) | <b>2 000</b>     | <b>/</b>                           | <b>42 000</b>    | <b>51 600</b>                                  |
| <b>66 Charges financières :</b><br>Intérêts bancaires (ex. ancienne ligne de trésorerie)   | <b>2 500</b>     | <b>/</b>                           | <b>0</b>         | <b>500</b>                                     |
| <b>67 Charges exceptionnelles :</b><br>Titres annulés sur N-1 (ex. remboursements annulation COVID)  | <b>1 500</b>     | <b>/</b>                           | <b>179</b>       | <b>500</b>                                     |
| <b>042 Dotation aux amortissements :</b><br>(remboursement des annuités d'investissement)  | <b>23 000</b>    | <b>/</b>                           | <b>21 502</b>    | <b>23 000</b>                                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 008 000</b> | <b>319 237</b>                     | <b>1 035 207</b> | <b>1 154 400</b>                               |

# BUDGET PRIMITIF 2022

## SECTION EXPLOITATION

### RECETTES

| CHAPITRES  | BP 2021          | REALISE 2021     | BP 2022          |
|--|------------------|------------------|------------------|
| <b>013 Atténuation des charges :</b> indemnités journalières maladie (Florence congés maternité)   | <b>5 100</b>     | <b>21 045</b>    | <b>23 000</b>    |
| <b>70 Vente de produits fabriqués :</b> centrale, visites guidées, entrées sites notamment &cclesia, encarts pub, boutique                                   | <b>94 000</b>    | <b>197 434</b>   | <b>214 900</b>   |
| <b>74 Subventions d'exploitation :</b> 3 CC, Mairie Luxeuil  | <b>828 900</b>   | <b>741 030</b>   | <b>815 500</b>   |
| <b>75 Autres produits de gestion courante :</b> reversement taxe de séjour (80 000), subventions Crédit mutuel (8 000), Route Chalots (3 000), CD70 (10 000) | <b>80 000</b>    | <b>78 035</b>    | <b>101 000</b>   |
| <b>77 Produits exceptionnels</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>   |                  | <b>319 237</b>   |                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 008 000</b> | <b>1 356 781</b> | <b>1 154 400</b> |

# BUDGET PRIMITIF 2022 : investissements

## SECTION INVESTISSEMENT

| DEPENSES   |                 |                 |               | RECETTES                     |                 |                 |               |
|--|-----------------|-----------------|---------------|------------------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Chapitres  | Réalisé<br>2021 | BP + DM<br>2021 | BP<br>2022    | Chapitres                    | Réalisé<br>2021 | BP + DM<br>2021 | BP<br>2022    |
| 20- Immobilisations incorporelles : licences...                          | 2 000           | 10 000          | 15 000        | 040- Amortissements des immo | 21 502          | 45 729          | 23 000        |
| 21- Immobilisations corporelles : matériel (informatique, mobilier, ...) | 16 114          | 35 729          | 8 000         |                              |                 |                 |               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18 114</b>   | <b>45 729</b>   | <b>23 000</b> | <b>TOTAL</b>                 | <b>21 502</b>   | <b>45 729</b>   | <b>23 000</b> |

## 2- Convention d'objectifs 2022

Lors de la création de l'Office de Tourisme intracommunautaire de « Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud », des conventions d'objectifs ont été signées concomitamment avec les trois Communautés de communes du Triangle Vert, du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté ainsi qu'avec la ville de Luxeuil-les-Bains. Ces conventions fixent le montant des subventions allouées à l'Office de Tourisme pour réaliser les missions dévolues.

Le Comité de direction de l'Office a décidé de conventionner pour une année avec ses adhérents.

Le montant demandé à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil pour l'année 2022 sera de 231 900 euros correspondant à :

- 236 000 euros (demandés chaque année dans le cadre de la convention de base 2017/2019) ;
- Minorés de 4 100 euros, correspondant à la restitution de la quote-part de la CCPLX (59 % de 7 000 euros) sur le poste/salaire chargé de la responsable commerciale de l'OT, dorénavant pris en charge à 20 % par la ville de Luxeuil-les-Bains (20 % de temps de travail entièrement dédié à la ville de Luxeuil-les-Bains).

### Proposition

Il est proposé au conseil communautaire de :

- D'approuver le budget 2022 de l'Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud ;
- De valider les termes de l'avenant n° 3 joint en annexe et d'autoriser le Président à le signer.

## ANNEXE

### AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2017-2019 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME EPIC DE LUXEUIL-LES-BAINS VOSGES DU SUD

#### Préambule : cadre réglementaire

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L133-1 à L133-3,

Vu la loi N°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment chapitre II article 3 à 7,

Vu les critères de classement des offices de tourisme en application des articles R133-20 à R133-31 du code du tourisme,

Vu les délibérations des conseils communautaires du Pays de Luxeuil, de la Haute comté, du Triangle Vert du 12 décembre 2016 fixant les nouveaux statuts de l'Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé « Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud », et décidant de lui déléguer les missions de service public liées à l'activité touristique sur le périmètre intercommunautaire et sur les activités d'animation et de patrimoine sur la ville de Luxeuil-les-Bains ; portant notamment en tout ou partie sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique locale,

Vu le contrat station acte III,

Vu la délibération n°2022-3 prise en Comité de Direction de l'Office de Tourisme le 20 janvier 2022 validant le budget prévisionnel 2022 et le montant de subvention demandé à chacune des collectivités,

Vu la délibération n°2022-X prise en Comité de Direction de l'Office de Tourisme le 31 mars 2022 autorisant le Président à signer un nouvel avenant pour renouveler les conventions d'objectifs 2017/2019 (déjà renouvelées en 2020, puis 2021 pour une année supplémentaire) avec chacune des Communautés de communes, pour la simple année 2022,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jacques Deshayes, dûment habilité aux fins des présentes, par délibération du 21 mars 2022

D'une part,

Et :

L'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains, représenté par son Président, Monsieur Frédéric Burghard, réélu président lors du Comité de Direction du 09 septembre 2020

D'autre part.

### **PREAMBULE**

Lors de la création de l'Office de Tourisme intracommunautaire de « Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud », des conventions d'objectifs ont été signées concomitamment avec les 3 Communautés de communes du Triangle Vert, du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté ainsi qu'avec la ville de Luxeuil-les-Bains. Ces conventions fixent le montant des subventions allouées à l'Office de Tourisme pour réaliser les missions dévolues.

Ces conventions d'objectifs fixées pour 3 ans de 2017 à 2019 sont devenues caduques en fin d'année 2019. Par l'article 5 de ces conventions, elles peuvent être renouvelées. Eu égard aux élections municipales de l'année 2020, il a été décidé par les membres du CDOT, de ne pas renouveler la convention sur 3 ans mais de simplement rédiger un avenant pour la seule année 2020. Pour 2021, compte-tenu du contexte très instable lié à la covid, le comité de direction a entériné le fait de repartir à nouveau sur un avenant d'une année supplémentaire pour la seule année 2021.

Pour l'année 2022, le contexte étant toujours instable, les comités de direction de l'Office de Tourisme du 02 décembre 2021, puis du 20 janvier 2022, ont entériné le fait de repartir sur un nouvel avenant pour l'année 2022.

Une convention pluriannuelle sera de nouveau étudiée à partir de 2023.

Les subventions demandées auprès des différentes communautés de communes pour l'année 2022 ont été validées lors du comité de direction budgétaire du 20 janvier 2022.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT :**

Le présent avenant a pour but de prolonger d'une année supplémentaire la Convention d'objectifs 2017/2019 signée entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud et dont les modalités restent inchangées. Cette convention 2017/2019 avait déjà été renouvelée par avenant pour l'année 2020, puis pour l'année 2021. Cet avenant 2022 vient compléter la convention de base 2017/2019 et se substituer à l'avenant de 2021.

### **ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION :**

Le présent avenant débutera le 01/01/2022 de manière rétroactive et prendra fin le 31/12/2022.

### **ARTICLE 3 – FINANCEMENTS**

Le montant demandé à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil pour l'année 2022 sera de 231 900 euros correspondant à :

- 236 000 euros (demandés chaque année dans le cadre de la convention de base 2017/2019),
- Minorés de 4 100 euros, correspondant à la restitution de la quote-part de la CCPLX (59% de 7 000 euros) sur le poste/salaire chargé de la responsable commerciale de l'OT, dorénavant pris en charge à 20% par la ville de Luxeuil-les-Bains (20% de temps de travail entièrement dédié à la ville de Luxeuil-les-Bains).

### **ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS**

L'ensemble des autres dispositions de la convention d'objectifs 2017/2019 signée entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud susvisée le 21/05/2016, demeurent inchangées et applicables. Les dispositions de l'avenant 2021 sont, quant à elles, remplacées par cet avenant 2022.

Cet accord comporte 4 pages. En deux exemplaires originaux.

Fait à Luxeuil-les-Bains, le

Le Président de l'Office de Tourisme

Le Président de la CCPLX

Frédéric BURGHARD

Jacques Deshayes

### **XXX. Points divers**

Jacques DESHAYES, Président, propose que la possibilité d'un don en faveur des victimes de la guerre en Ukraine soit débattue au prochain conseil communautaire.

✓ **ADOPTÉ :**

- ✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président salue l'Assemblée et lève la séance.

→ **22H00** fin de la séance.

**Le secrétaire de séance,**

**Gérard GROSJEAN**



**Le Président**

**Jacques DESHAYES**

